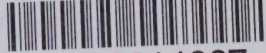


Mazarin
3942

Le veritable manifeste de monseigneur
le prince

UNIVERSITY OF N.C. AT CHAPEL HILL



00023014667

RARE BOOK
COLLECTION



THE LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF
NORTH CAROLINA
AT
CHAPEL HILL
Mazarin
3942

LE VERITABLE / 384

m 3947
MANIFESTE

DE MONSEIGNEUR

LE PRINCE

Touchant les raisons de sa sortie, & les protestations qu'il fait aux Parisiens, qu'il n'abandonnera jamais leurs interests.



A PARIS,

Chez ESTIENNE LAMBERT, au Mont
Saint Hilaire.

M. DC. LII.

LE VERTUEUX
LE MANIERE

MARIE MOUSNOIGNEUR

LE PRINCE

ES temples de la Cour ont été faits par
la France, d'ordres de la Cour Royale de
et d'ordonner les travaux de la Cour de la

protections de la Cour aux Parlements
des Rois.

pour qu'il n'y ait d'ordres de la Cour de la
la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de la

pour vous faire l'accomplissement de la Cour de la
de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de la

de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de la
de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de la

de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de la
de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de la

de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de la
de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de la

de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de la
de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de la

de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de la
de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de la

de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de la
de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de la

de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de la
de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de la

de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de la
de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de la

de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de la
de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de la



138

LE V E R I T A B L E

Manifeste de Monseigneur le Prince.

LES remises de la Cour ont enfin lassé ma patience, parce que Son Altesse Royale les a condamnées, & qu'elles m'ont paru trop contraires au restablissement du commerce & de la tranquillité des peuples. Il faut que ie vous ouure sincerement mon cœur, Messieurs de Paris, & que sans m'alarmer aucunement de l'apprehension qu'on me donne que mes intentions vous seront deguillées pour vous faire succomber par erreur aux allechemens de la Tyrannie : le vous aduoüe franchement que ie pense auoir agy parmy vous avec assez de sincerité pour ne pas estre en estat de redouter les atteintes que la calomnie pourroit faire à ma gloire ; Et pour vous obliger de ne considerer pas mes desseins que par les preiugez de ma conduite passée, laquelle n'ayant iamais failly que dans les excès de la moderation depuis la necessité fatalle de ces desordres, ne peut, ce me semble, fonder que les iustes esperances d'vne continuation qui demèntira tous les bruiçts qu'on a faussement semé pour tacher de vous faire les instruments de ma ruyne & de vostre perte.

Si vous avez pris la peine de faire quelque reflexion desinteressée sur la conduite de la Cour, vous avez peu remarquer que les procedez n'en ont jamais esté sinceres ; & que c'est avec des continuelles souplesses aussi contagieuses à l'esprit d'un ieune Majeur qu'indignes du conseil d'un Roy ; Que la Politique en a esté concertée par ceux qui se sont ingerez malgré toutes nos loix dans le gouvernement de l'Estat. Aussi n'a il jamais esté possible à Son Altesse Royale, quelque soing & quelque prudence qu'il y ait apporté, d'entrevoir aucune sorte de iour à l'accommodement que les necessitez publiques exigeoient de son entremise Royale : Et les intrigues ordinaires dont les negociateurs de la Cour embarrassoient malicieusement leurs traités, ne luy ont que trop fait cognoistre que c'est par des remises de cette nature qu'elle esperoit plus fermement establir son iniustice ; & qu'en temporisant tousiours en faisant cependant mine de se vouloir accorder, elle obligeroit les peuples par ces longueurs ennuyeuses, de s'accoustumer insensiblement à souffrir la tyrannie.

En effet, Messieurs, vous pouuez tesmoigner à la gloire de S. A. R. & à la mienne, que vous n'avez jamais blâmé dans nostre cōduite que nostre moderation, & que les profonds respects que nous avons iniolablement conserué pour la personne sacrée de

MSO
NOI

87288

2386.

celuy dont l'auctorité fait nostre bon heur & le vostre, ne iustificient que trop la ferme resolution avec laquelle nous allös nous jeter dans les affaires pour les pousser entierement à bout: & pour ne consentir plus deormais, qu'avec ces amusements trompeurs, on nous frustre d'un repos qui seroit maintenant en vostre possession, si ces belles promesses dont la Cour a repeu vostre credulité, eussent eu autant d'effet que d'aparence.

Pour moy, Messieurs, ie pense vous auoir toujours parlé assez sincerement, puis que ie ne vous ay iamais parlé que par mes actions. Le n'ay iamais voulu d'autres truchemens de mes intentions, que mes bras. A vos yeux mesme: comme vous scauez i'ay pris plaisir de prodiguer ma vie pour espargner la vostre: & ceux qui furent tant soit peu curieux de monter sur les rempars de la Ville, pour me voir au Fauxbourg S. Anthoine dans la plus dangereuse de toutes mes Iournées: deürēt ce me semble estre conuaincus que mes protestations pour vostre seruice estoient sans reserue, & que j'épousois sincerement tous vos interests avec autant de passion que vous le pouuiez souhaiter du plus redevable de tous vos obligez, puis qu'il n'estoit point de hazard au trauers duquel on ne me vit hardiment voler, pour destourner de dessus vos testes la rempeste que vos Ennemis estoient sur le poinct d'y faire creuer ce jour-là par le retour de quelques

B.

228
Vespres Siciliennes, ou d'un second massacre de S.
Barthelemy.

J'ay toujours pris plaisir de me laisser maistriser par cette humeur, de dire peu & faire beaucoup. Si la Cour eust esté de mon sentiment, vous eussiez eu le repos que vous demâdiez avec tant d'empressement & de iustice. Ceste seule Journée ou vostre droit & le mien auoit produit vne victoire inouïe, lui eust fait redouter toutes les autres entreprises qu'elle auoit peu faire de cette nature; Et reconnoissant par le succez auorté à sa honte, que ses auantages mesmes ne luy seruoient que de maniere de confusion, elle auoit pris le dessein de proceder sincerement à vn traité de Paix.

Mais comme la Politique n'a iamais reconnu les maximes de la sincerité; tous les contre temps de ses entreprises n'ont serui que de theatre à sa dissimulation. La Cour n'a iamais fait parler de Paix, qu'après que ses efforts pour la guerre ne luy ont pas reüssi; & comme il ne luy estoit pas possible d'obuier par la force à toutes les suites d'un desauantage, elle s'est toujours aduisee de faire glisser dans le vulgaire le bruit d'un accommodement, & mesme d'y disposer en quelque façon les affaires en faisant mine de relascher du moins aparement de ses premieres pretensions; cependant neantmoins qu'elle traualloit sous main à reparer les breches de sa derniere disgrâce, pour en recómen-

387.
cer les diuisions, lors qu'elle iugeroit que la necessité d'entendre a la Paix, pour ne pas entierement paroistre attaché a la continuation de la guerre, n'auroit de beaucoup afoibly.

Il n'est point d'occasion ou ce double esprit de la Cour, n'ayt sensiblement esclaré. Toutes les demandes de la Paix, qu'on a si souuent reiteré, ont esté constamment eludees par ce mesme principe. Les remonstrances que le Parlement a si souuent fait iusqu'a se rendre importun, n'ont esté iamais suiuiés que de mille esperances imaginaire, dont la Cour repaissoit cette illustre compagnie, pour se renforcer en nous amusant: Et quelques vigoureuses poursuites que la France ayt poussé pour obtenir la Paix, elle n'en a iamais remporté que des attentes indecises, & des promesses qui n'auoit rien de plus assure que leur dissimulation:

Aprés ce qui en a paru dans Ville-neuf Saint-George, ie pense qu'il n'en faut plus douter, & ceux qui seront tant soit peu instruits des souplesses de la Cour dans cette conioncture, ne douteront nullement de l'aersion qu'elle a pour la Paix, a moins qu'ils ne prennent plaisir de se laisser tromper par les apparences, pendant quelles sont visiblement dementies par les effets. Vous scaués Messieurs de Paris, quel estoit l'engagement de l'Armée ennemie conduite par le Mareschal de Turenne, dans ce poste: Vous scauez la difficulté ou plustost l'im-

788
possibilité de la retraite. Vous sçavez ou qu'il fal-
loit perir par la faim, ou qu'il falloit en decamper
pour le moins avec la perte du bagage, & le carna-
ge de toute l'arriere garde: Vous sçavez par conse-
quent que cette Armee estât defaite, la Cour estoit
visiblement reduite a n'en pouvoit plus, & qu'il
falloit necessairement se resoudre ou à perir par la
guerre, ou à trouver quelque ressource à ce malheur
par la negociation d'une Paix.

La Cour ne manqua pas d'avoir recours à ses
fourbes accoustumées; les apparences de cét acco-
modemēt tant desiré parurent beaucoup plus spe-
cieuses qu'elles n'avoient jamais esté auparavant,
parce que le danger de l'Armee ne sembloit plus
avoir aucune ressource: les propositions de la Paix
estoient receuës avec beaucoup plus de dispositiō
de ceux qui les avoient auparavant rebutees; &
comme ie voyois que la Cour ne se rendoit com-
plaisante à cette necessité publique que parce que
son Armee n'estoit point en estat de m'échaper des
mains, ie prenois plaisir de redoubler mes veilles
pour l'obliger à cét accomodement par le desesp-
poir de toute sorte de ressource.

L'aduoué que dans cette conioncture l'accomo-
dement ne me paroissoit point difficile, parce que
la Cour n'avoit plus de force pour s'y opposer: Les
affaires estoient sur le point d'estre terminees par
vn dernier traité, tout estoit disposé à vne parfaite

reconci-

reconciliation, lors qu'une maladie qui m'alira, à contre-temps pour le repos public, fit voir que ces belles aparences de la Cour pour la Paix n'estoit que les phantomes ordinaires de sa Politique, iustificiant par le refroidissement qui s'ensuiuit, la creance qu'on auoit conceu, que la Paix n'entroit iamais dās les desseins, à moins que la necessité l'y fit trouver vne place par la faueur de mes bons succez.

Les belles responses qui furent faites au Clergé, aux Deputez de la Ville, & en suite à ceux des six Corps: le beau iour que la Cour faisoit entreuoir pour la Paix à S. A. R. pendant cette mauuaise conjoncture du siege de l'armee ennemie dans Ville-neufue S. George, sembloiēt pour le moins aparemment oster toute la desfiāce qu'on auoit eu du procedé de sa conduite passée; lors que le decapement de l'armée du mareschal de Turenne ayant esté fauorilée par ma maladie & par l'absence des autres Generaux que la necessité d'estouffer vne sedition naiffāte, pratiquée par les artifices de la Cour, auoit rappellé dans Paris, on vit disparoistre en vn moment tous ces pōpeux apareils qui se faisoient auparauant pour vn traité de Paix; & reprendre à la Cour cette premiere fierté qui l'auoit auparauant opiniaftrée à ne vouloir iamais entendre parler de Paix qu'avec des conditions impossibles.

Cette Politique contraire à nos mœurs & à nos loix, fit trop manifestement cōnoistre à S. A. R. &

à tout nostre conseil, que la Paix de l'Etat ne seroit
 jamais l'ouurage des negotiations; & qu'à moins
 que de l'arracher des mains de la Cour par la force,
 il falloit se résoudre de voir la desolatiõ de la Fran-
 ce par la continuation de cette guerre lente, qui ne
 produisoit rien que des remises; & qui ne faisoit
 naistre que des commencements, sans les faire ja-
 mais esclorre en des derniers succez.

Ainsi sur cette connoissance des mauuaises in-
 tentions de la Cour rasermissant le nœud de cette
 premiere intelligence qui nous auoit si fortement
 vnis pour le reestablishement de l'authorité Royale
 & du repos des peuples, Nous auons resolu d'y pro-
 ceder avec plus de vigueur; & de ne vous laisser
 plus long temps languir dans l'incertitude d'un
 bien, qui ne nous a esté refusé iusques à present,
 que parce que nos soumissions ont esté traitées
 avec mespris, & que la Cour a eu le temps de s'em-
 porter à toute sorte d'extremitez, pendant que le
 respect que nous deuions à sa Majesté nous obli-
 gent également de borner toute nostre conduite
 dans les termes d'une parfaite moderation.

Aussi estoit-il de nostre deuoir, de faire en sorte
 par la modestie de nos poursuites, que les plus sim-
 ples mesmes ne fussent point en estat d'y pouuoir
 soubçonner aucune mauuaise intention, comme
 en effet nous n'en auons iamais eu que de tres ad-
 uantageuses. Il falloit que la Cour ne nous peut

pas reprocher aucune violence, & qu'en nous ren-
 contrant toujours souples même dans nos plus
 grands avantages à recevoir toutes les dispositiōs
 de la Paix, elle fut obligee de trahir l'infidelité de
 ses intentions, par la necessité fatale de trouver
 des intrigues, qui passent broüiller les affaires, lors
 qu'elles estoient sur le point de se voir terminees
 par vn heureux accommodement. Il falloit que les
 peuples fussent entierement conuaincus de l'innocence
 de nos desseins, & qu'estant contraints de ne
 blasmer en nostre conduite qu'un excès de mode-
 ration, ils ne peussent nullement douter de la ne-
 cessité qu'ils auoient de se ietter entre nos bras &
 de croire que leurs interets & les nostres estoient
 inseparables dans cette conioncture.

Enfin nous en auons donné de reste à la Cour:
 Nous en auons donné de reste aux peuples, que
 des impressions estrangeres n'ont point ietté dans
 vne creance contraire, à celle qu'ils peuvent fort
 raisonnablement fonder sur nostre sincerité. Nous
 auons agy par supplications avec la Cour: Nous
 nous sommes comportés avec tous les respects ima-
 ginables: Nous nous sommes maintenus dans la
 moderation pendans qu'elle s'emportoit impune-
 ment à toute sorte d'extremitez: Nous auons par-
 lé d'une mesme voix pendant nos avantages &
 pendât nos desauantages: si ces derniers ne nous
 ont point abatus, ces premiers ne nous ont pas

aussi rendus insolents parce que nous n'avons ja-
 mais pretendu, que ce qui nous estoit aiugé par
 toutes les loix. Ainsi nous auõs sujet d'esperer que
 l'Estat ouurira enfin les yeux à son aveuglement,
 pour considerer qu'il ny à que ces Estrangers Con-
 seillers pretendus de sa Majesté qui troublent son
 repos, & que le Roy n'est nullement complice de
 toutes les menées qu'ils fomentent au desaduan-
 tage de son autorité & à la faueur de l'innocence
 de son âge.

Ces excès de respect, que nous auons tousiours
 inuiolablement conserué, & que ie me suis parti-
 culierement estudié de regler à celuy de son A. R.
 nous ayant assez iustificié dans le iugement de tous
 les gens de bien, ie pense qu'on ne doit plus atten-
 dre de nous que nous nous amusions desormais à
 des grimaces de cette nature, puis que l'experien-
 ce ne nous à que trop fait recõnoistre, que ce n'est
 pas le plus court moyen de remedier aux maux de
 l'Estat: Et puis que nous auõs enfin reconnu qu'il
 ny à que les caprices du Conseil de sa Maiefté qui
 retardent le bon heur de l'Estat, Nous pouuõs har-
 diment le procurer, sans peur de choquer l'autho-
 rité Souueraine de celuy, qui n'entre que par pre-
 texte dans les interests de ces ennemis du repos
 public.

Pour moy Messieurs de Paris, ie vous proteste
 sincerement que ie ne suis plus resolu de vous lais-

ser languir, dans les attentes de ces premières negotiations : & puis que ie ne puis plus douter que la Paix ne soit entièrement impossible, à moins qu'elle ne vous soit produite par vne bode guerre, vous reconnoistrez bien tost par l'experience de l'affection que ie vous tesmoigneray par les effets, que mes procedez pour le restablissement de la tranquillité publique ont esté sinceres, & que les calomnies que les Ennemis de l'Estat ne manqueront pas de semer à mon desadvantage, comme ils n'ont iamais manqué d'intrigue ou de souplesse pour leur donner quelque aparence de verité, feront avec l'assistance du Ciel heureusement dementies, par l'experience des effets que ie feray paroistre, pour en faire rougir leurs auteurs.

Ce n'est que pour cette seule intention, que ie fors de Paris, apres y auoir vescu parmy vous pendant cinq mois, avec vne confiance qui n'a iamais marqué qu'une parfaite sincerité de mes intentions pour vostre service. Je n'en fors avec cette grande affection que vous m'avez tesmoigné, qu'en intention d'y rentrer bien tost pour vous porter l'assouuissement de tous vos desirs. Je ne vous quitte qu'à dessein d'aller contraindre vos Ennemis & les miens de nous rendre le repos qu'ils ont troublé pour se rendre nécessaires aupres de la maiesté, d'ors ont surpris l'innocence par leurs artifices. Je ne

D

me separe de vous que pour vous rejoindre bien tost au milieu des acclamations avec lesquelles vous receurez le retour de la Paix, & pour vous faire confesser à mon aduantage que si mes intentions n'ont point paru avec tant de faste, elles ont esté du moins plus sinceres que celles de la Cour.

Cependant ne laissez pas de vous precautioner, pour estre tousiours à l'espreuue des artifices de vos Ennemis. Ne renforcez pas par vostre mesintelligence le party de ceux que ie m'en vay destruire par les armes: Recõnoissez par l'experience de ce que vous en auez veu que la Cour ne demande que vostre diuisiõ, afin de faire de vous mesme les instruments de la vengeance qu'elle medite. Vnissez vous par vn motif qui ne puisse estre desaprouué ny par le roy ny par l'Estat. Regardez le bien public sans vous desynir pour espouler auueuglement des interests particuliers. Si le Roy veut entrer dans Paris, fleschissez le genouïl pour reconnoistre sa Majesté par vos hommages, tendez luy les bras pour l'embrasser; demenez par des feux de ioye & par des acclamations publiques, les impostures de ceux qui vous ont fait passer pour des rebelles dans son esprit. Si vos Ennemis estoient encore assez effrontez que de se presenter deuant vous; ne marchandez pas leur perte; monstrez leur en vous vaissant pour vous en deffaire que vous

15
n'estes pas insensibles au cruel souuēns de tous vos maux passez; & que vous n'estes pas assez simples pour esperer deormais vne meilleure reforme dans leur conduite. Enfin souuenez vous pour le reestablissement de vostre repos que vous n'avez qu'à vous fortement vnir, pendant que vous reconnoistrez par la vigueur avec laquelle ie poursuiurai vos Ennemis, que c'est le grand mobile de tous mes desseins & l'vnique motif de toutes mes entreprises.

2391.
Mais puis que S. A. R. ne s'est iamais dementie dans cette vigueur heroïque qu'elle a constamment fait éclater pour vostre repos, considerez le toujours comme celuy sur lequel vous deuez regler toute vostre conduite, suppliez-le tres humblement d'espouser deormais vos interests avec la mesme passion avec laquelle il les a soustenus depuis la naissance de ces troubles; tesmoignez luy par vostre reconnoissance que vous le regardez comme l'Ange tutelaire de vostre repos; Protestez lui que vous n'attendez que de sa seule authorité, la destruction de la tyrannie, & que vous estes resolu de vous abandonner entierement entre ses mains: Parce que vous ne doutez point qu'il ne soit parfaitement bien intentioné pour vostre repos. N'oubliez point avec cela de suivre tousiours les mouuements de M. le Duc de Beaufort: Vous sça-

uez que vos interests, sont les siens: Vous sçavez qu'il n'a iamais braché dans la resolution de perir pour la cause publique: Vous sçavez qu'il n'a iamais rambressé vos Ennemis, & que sa haine contre vos tyrans ne s'est iamais dementie. Ne quittez pas le certain pour vous abandonner aux esperances de l'incertitude. La Paix ne tardera qu'autant de temps que vous vous y opposerez par vostre desynion. Attendez là de nos soins communs & de la correspondance de vos volontez avec les nostres, & assurez vous que i'y periray ou que ie vous la rameneray. *Hac sub primo tertius.*

F I N.

